Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Graphique

Description générée automatiquement**Engagement de confidentialité**

Dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché n°2025-2503067001, je soussigné(e) Monsieur/Madame \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, exerçant les fonctions de\_\_\_\_\_\_\_\_ au sein de la société [Nom de la société prestataire] et étant à ce titre amené(e) à traiter des données et/ou informations de l’ATIH (à caractère personnel ou non) m’engage à assurer la confidentialité desdites données et/ou informations.

Je m’engage à respecter les conditions d’utilisation des ressources informatiques de l’ATIH décrites dans la charte informatique de l’ATIH, remise au titulaire du marché n°2025-2503067001 en début d’exécution du marché, ainsi que les obligations de protection des données mentionnées dans le CCAP et complétées ci-dessous afin de préserver la confidentialité des données et/ou informations auxquelles j’ai accès dans le cadre de ma mission et ainsi empêcher que ces données et/ou informations ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces données et/ou informations.

**Obligations de confidentialité en matière de protection d’informations/données liées à la sécurité du système d’information de l’ATIH:**

Dans l'hypothèse où je suis amené(e), dans l’exercice de mes fonctions, à accéder à **des données et/ou informations dont la divulgation pourrait avoir un impact sur la sécurité du système d’information de l’ATIH ou des données qui y sont hébergées**, je m’engage alors à :

* **traiter uniquement les informations et/ou données nécessaires** à la réalisation de ma mission ;
* **être astreint au secret professionnel** dans les conditions prévues à l’article 226-13 du Code pénal ;
* **assurer la sécurité des informations et/ou données auxquelles j’ai accès**, en particulier leur confidentialité, en prenant toutes les précautions nécessaires ;
* **alerter** le Responsable de la Sécurité du Système d’Information (RSSI) de l’ATIH en cas de problème avéré ou potentiel de sécurité concernant ces données et/ou informations.

Ces obligations concernant les données et/ou informations pouvant avoir un impact sur la sécurité du système d’information de l’ATIH sont applicables durant toute la durée de la mission, ainsi que pendant une durée de 5 ans après la fin de celle-ci.

**Obligations de confidentialité en matière de protection des données à caractère personnel :**

Dans l'hypothèse où je suis amené(e), dans l’exercice de mes fonctions, à accéder à des données à caractère personnel, je m’engage à garantir la confidentialité de ces données en :

* **ne traitant que les informations personnelles nécessaires à l’exercice de mes missions.**
* **ne divulgant les données qu’aux personnes expressément autorisées** à en recevoir communication du fait de leurs fonctions.
* **ne produisant aucune copie** **des données** qui s’avère non nécessaire à l’exercice de mes missions.
* **prenant toutes les précautions conformes aux usages et à l’état de l’art pour préserver la sécurité physique et logique** des données
* **alertant** le Responsable de la Sécurité du Système d’Information (RSSI) ou le Délégué à la Protection des Données (DPD) de l’ATIH en cas de problème avéré ou potentiel de sécurité concernant des données collectées, utilisées ou diffusées par l’ATIH (faille de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l’altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d’une autre manière ou l’accès non autorisé à ces données).
* **restituant** l’intégralité des données, fichiers informatiques et tout support d’information relatif à ces données en cas d’arrêt de mes fonctions.

De plus, lorsque les **données à caractère personnel traitées sont des données de santé,** je m’engage à renforcer la confidentialité de ces données en raison de leur sensibilité en :

* **respectant l’obligation de secret** **professionnel** à laquelle je suis soumis selon l’article 9 paragraphe 2, point h) du RGPD et l’article 44 alinéa 1 de la *loi Informatique et Libertés* ;
* **respectant les règles du référentiel de sécurité applicable au Système National des Données de Santé (SNDS)** énoncées dans l’arrêté du 22 mars 2017 *relatif au référentiel de sécurité applicable au SNDS*;
* traitant les données de santé concernées uniquement dans un **environnement homologué** conformément au référentiel de sécurité applicable au SNDS ;
* **n’utilisant pas les données auxquelles j’ai accès pour des finalités autres que celles prévues par le traitement de données** (ex : finalités de recherche ou de réidentification des personnes au vue de connaître leur identité et/ou état de santé)
* **ne poursuivant pas les finalités interdites pour le traitement des données issues du SNDS** énoncées à l’article L.1461-1, partie V du Code de la santé publique que sont la promotion des produits de santé en direction des professionnels de santé ou d'établissements de santé et l'exclusion de garanties des contrats d'assurance et la modification de cotisations ou de primes d'assurance d'un individu ou d'un groupe d'individus présentant un même risque.
* **exportant** de cet environnement**seulement des données de santé « anonymes »** (données sous la forme de statistiques agrégées de telle sorte que les personnes concernées ne peuvent plus, par aucun moyen, être réidentifiées) **ou « chiffrées »** selon les modalités prévues par la convention entre l’ATIH et le destinataire des données dans le cadre de la constitution d’un système fils ;

Ces obligations portant sur la confidentialité des données à caractère personnel demeurent en vigueur pendant toute la durée de la mission, mais aussi après la fin de celle-ci, sans limite de temps.

Toute violation du présent engagement expose son signataire à des sanctions pénales et disciplinaires conformément aux articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

Fait à\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_, en X exemplaires

Mention «Lu et approuvé»

Signature